

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1036

présenté par

M. Pancher, M. Naegelen, Mme Bassire, M. Panifous, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Mathiasin, M. Molac, M. Castellani, Mme Descamps, M. Serva, M. Taupiac et
Mme Youssouffa

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 8, insérer les deux phrases suivantes :

« En ce sens, le ministère engagera une réflexion sur l'évolution des missions de courte durée (MCD) des forces terrestres déployées dans les territoires ultramarins. Afin d'enraciner la République dans nos outre-mer, ce système de MCD actuellement limitées à quelques semaines aura vocation à évoluer en missions de longue durée de deux à trois ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de faire évoluer le système actuel de missions de courte durée (MCD) de quelques semaines dans nos outre-mer. L'objectif est de substituer au système actuel des missions de plus longue durée, possiblement de deux à trois ans.

Cette évolution permettrait de traduire la volonté d'une « continuité territoriale » dans notre défense nationale vis-à-vis de nos outre-mer. En outre, une telle évolution permettrait de privilégier les affectations en famille et d'assurer un ancrage territorial plus important des militaires.